

FORMATIONS

FORMATIONS





• Contact

Sabrina HLILOU

Assistante pôle formation

s.hilou@creai-ra.org

téléphone : 04 72 77 76 22

télécopie : 04 78 37 03 38

formation.conseil@creai-ra.org

> Pour consulter notre offre
de formations directement en ligne
<http://www.creai-ra.org>

« Les trois missions principales du CREAI Rhône-Alpes, l'étude et l'observation, la formation par l'accompagnement de projets, la valorisation de pratiques professionnelles de qualité, sont indispensables l'une à l'autre ».

La Charte de qualité que le CREAI Rhône-Alpes s'est donnée en 2003 indique de manière claire que les prestations de formation ne sont pas considérées au CREAI comme un « produit » parmi d'autres. Le CREAI est depuis son origine un lieu d'observation des besoins et des attentes des personnes vulnérables et un lieu de repérage et de valorisation des pratiques professionnelles innovantes et de qualité. Les formations qu'il délivre sont conçues à partir de cette expérience de terrain. Le CREAI n'est donc pas un formateur généraliste et il ne délivre pas toutes les formations. Elles sont en nombre volontairement limité et concernent principalement les domaines du projet et de son évaluation : du projet personnalisé au projet d'établissement, de l'évaluation interne à la préparation de l'évaluation externe. Ces formations, élaborées en lien direct avec les dirigeants des établissements et services, sont ajustées au plus près des besoins des équipes professionnelles, et s'inscrivent dans les logiques de l'innovation et de la performance qui sont aujourd'hui au principe d'un secteur qui change dans un environnement en mouvement. C'est ainsi que le CREAI conçoit la qualité de ses formations : des formateurs expérimentés, praticiens ou universitaires, capables de renouveler leurs contenus parce que l'équipe de formateurs bénéficie de l'apport des autres activités du CREAI et de ses partenariats avec l'Université, l'ANESM, l'ANAP, l'IRESP, l'ONED...

Grâce au partenariat avec l'IFROSS - Université Lyon 3, les formations du CREAI bénéficieront notamment d'une validation dans les cursus universitaires. Un accord de partenariat a en effet été signé entre le CREAI Rhône-Alpes et l'IFROSS, Université Lyon 3, afin de valoriser sous forme universitaire les formations réalisées par le CREAI. Ainsi, un auditeur qui aurait suivi les formations référencées dans le catalogue, dans un délai de 2 à 3 années, se verra proposer, après analyse du dossier, une équivalence d'un module de la formation Master 1 Direction Organisation et Stratégie des structures sanitaires et médico-sociales de l'IFROSS université Lyon 3 (www.ifross.com).

Ces formations sont ainsi capitalisables et permettent une valorisation des journées suivies par les auditeurs. Ce dispositif fonctionne aussi bien concernant les formations en intra qu'en inter.

Grâce au partenariat avec l'ONED, les formations en protection de l'enfance bénéficieront des tous derniers développements de la recherche sur les outils d'évaluation des situations que le CREAI a conduit pour l'observatoire national. Grâce au partenariat avec l'ANAP, les formations sur le pilotage des établissements et services intégreront les travaux les plus récents sur la performance.

Les besoins nouveaux des populations accueillies sont eux aussi ciblés dans les formations : accueil et accompagnement des personnes handicapées par la maladie mentale, ou encore des personnes handicapées avançant en âge, prévention et traitement des phénomènes de violence, en partenariat avec le SUSa de l'Université de Mons.

En tant que partenaire technique, le CREAI Rhône-Alpes vous accompagne dans ces évolutions en proposant une offre de formation toujours conçue pour permettre :

- l'analyse en continu des évolutions et des enjeux du secteur,
- l'appui à la conduite de démarches collectives de progrès,
- le développement de compétences et connaissances spécifiques liées aux situations des personnes accueillies et accompagnées dans les établissements et services,
- le soutien à la formalisation de nouveaux supports et processus d'accompagnement des personnes.

NOS FORMATIONS EN INTRA-ÉTABLISSEMENT

L'offre de formation en intra-établissement privilégie le plus souvent possible le principe de la formation-action pour une articulation optimale entre les apports formatifs, vos préoccupations concrètes et la mise en pratique opérationnelle. Nous élaborons à votre demande un programme de formation détaillé et personnalisé (durée, contenu, organisation) en fonction de vos attentes.

NOS FORMATIONS EN INTER-ÉTABLISSEMENTS

L'offre de formation en inter-établissements privilégie des formations courtes et centrées sur des thèmes d'actualité pour une compréhension et une appropriation globale du sujet et l'acquisition de méthodes et d'outils directement utilisables, dans le cadre de groupes permettant l'échange d'expériences.

**Formation intra :**

Nous contacter pour en définir le contenu et la durée.

Formation inter :

• Durée

1 jour

• Intervenant

Matthieu DEMARQUEZ Conseiller technique

• Tarif des formations inter (dans les locaux du CREAI) :

380 € /personne / jour. Réduction de 30 % à partir du 2^{ème} participant du même établissement

• Contact

Sabrina HLILOU Assistante pôle formation

s.hlilou@creai-ra.org

téléphone : 04 72 77 76 22 - télécopie : 04 78 37 03 38

formation.conseil@creai-ra.org

PROJET D'ÉTABLISSEMENT ET ÉVALUATION

Élaborer un projet d'établissement dans la nouvelle donne médico-sociale

CONTEXTE

Document stratégique pour les autorités de tarification, le gestionnaire et la direction, document de référence pour les professionnels, support d'information... Le projet d'établissement est au croisement de différents attendus qui le rendent incontournable et complexe.

De plus, le nouveau contexte issu de la loi HPST du 21 juillet 2009 a introduit de nouveaux paramètres de régulation du secteur social et médico-social qui se répercutent sur le projet d'établissement : nouvelles logiques de création et d'extension d'activité, renforcement des exigences d'efficacité économique, rationalisation organisationnelle, développement des coopérations et réseaux, prise en compte des logiques socio-territoriales, meilleure appréhension des besoins des usagers, tels sont brièvement résumés quelques-uns de ces principaux changements.

Plus largement, le projet d'établissement est questionné par les évolutions de nos sociétés : place des usagers et des familles, dynamiques sociales et économiques, nouvelles approches métiers, nouvelles approches européennes du handicap et de la dépendance.

La formation proposée par le CREAI Rhône-Alpes s'inscrit dans ce nouveau contexte avec une méthode articulant projet stratégique, projet d'accompagnement social et médico-social et projet organisationnel.

OBJECTIFS

- Savoir organiser, piloter et animer une démarche d'élaboration du projet d'établissement ou de service.
- Concevoir le projet d'établissement comme une démarche stratégique.
- Savoir conduire une démarche d'analyse du projet (missions, public, prestations, organisation et moyens).
- Savoir définir et formaliser le projet d'accompagnement social et médico-social.
- Savoir définir les enjeux et les orientations du projet à 5 ans et les piloter en interne.

CONTENU**Le projet stratégique**

- La nouvelle donne du secteur social et médico-social et les nouveaux enjeux de la régulation.
- L'analyse de la place de l'établissement dans son territoire (commande publique, enjeux territoriaux, partenariats, concurrence, réseaux).
- L'analyse de l'évolution des caractéristiques du public accueilli et de la demande du territoire.
- L'articulation avec les logiques de contractualisation (CPOM).

Le projet d'accompagnement

- Les caractéristiques des personnes accueillies, l'évolution des besoins, les attentes et exigences de qualité : construire des références communes et des objectifs partagés.
- Le projet social et médico-social d'accompagnement et les pratiques professionnelles : références, objectifs et modalités d'intervention.

Le projet organisationnel

- Les modalités de mise en œuvre de l'accompagnement : moyens, supports et outils.
- L'organisation et les moyens de l'établissement : métiers, fonctions, processus.
- L'établissement dans son environnement : partenariat, réseaux, coopération, inclusion sociale.

Concevoir un dispositif de suivi et d'évaluation du projet d'établissement

- L'articulation projet d'établissement, CPOM, évaluations internes et externes.
- Le plan d'action du projet d'établissement et son évaluation.

Méthodes de formation

- Apports théoriques, méthodologiques et techniques.
- Présentation de trames de projet.
- Élaboration de supports et d'outils.
- Mise en pratique.

Formation intra-établissement Adresser la demande à Sabrina HLILLOU

Formation inter-établissement 29 mars 2012



**Formation intra :**

Nous contacter pour en définir le contenu et la durée.

Formation inter :

• Durée **2 jours**

• Intervenant :

Matthieu DEMARQUEZ Conseiller technique

• Tarif des formations inter (dans les locaux du CREAI) :

380 €/ personne / jour. Réduction de 30 % à partir du 2^{ème} participant du même établissement

• Contact :

Sabrina HLILLOU Assistante pôle formation

s.hlilou@creai-ra.org

téléphone : 04 72 77 76 22

télécopie : 04 78 37 03 38

formation.conseil@creai-ra.org

PROJET D'ÉTABLISSEMENT ET ÉVALUATION

Piloter et animer une **démarche d'évaluation interne** et d'**amélioration de la qualité**

FORMATIONS

Cette formation est réalisable en intra / inter

CONTEXTE

Point d'ancrage des démarches d'amélioration de la qualité, l'évaluation interne, définie par la loi 2002-2, est un levier dynamique pour la construction de repères partagés en termes de bonnes pratiques professionnelles, de réflexion sur les organisations et les accompagnements et pour l'actualisation du projet d'établissement. Mais la démarche nécessite un pilotage, une méthodologie et un outillage rigoureux pour en intégrer les principes et les processus dans la culture et l'organisation des Établissements Services Sociaux et Médico-Sociaux (ESSMS). La formation proposée par le CREAI Rhône-Alpes s'inscrit dans une approche méthodologique participative, avec des outils évolutifs et adaptables au contexte particulier de chaque Établissement Service Social et Médico-Social (ESSMS) pour un ancrage durable de la démarche dans le fonctionnement de l'établissement.

OBJECTIFS

- Savoir organiser, piloter et animer une démarche d'évaluation interne et d'amélioration continue de la qualité.
- Savoir identifier, formaliser et partager des références communes en termes de qualité des prestations délivrées et d'organisation de la structure qui délivre le service.
- Acquérir les méthodes et les outils pour conduire une démarche d'évaluation interne participative permettant la production d'un diagnostic partagé et un plan d'amélioration pluriannuel.
- Savoir intégrer la démarche d'amélioration continue de la qualité dans le fonctionnement de l'ESSMS.

CONTENU

- Les attendus, concepts et méthodes de l'évaluation interne.
- Les champs de l'évaluation interne et l'articulation avec le projet d'établissement.
- Les outils de l'évaluation interne : le référentiel d'évaluation, les recommandations de bonnes pratiques professionnelles, les supports méthodologiques et techniques.
- Le pilotage et l'animation de la démarche : le rôle de la direction et de l'encadrement, le référent qualité, les fonctions ressources, l'association des salariés et des usagers.
- Conduire l'évaluation interne et formaliser les résultats dans un rapport d'évaluation : les méthodes et outils de recueil et d'analyse de données, les méthodes d'animation de groupes de travail.
- Élaborer un plan d'amélioration pluriannuel articulé avec le projet d'établissement ou de service.
- Structurer et piloter un dispositif d'amélioration continue de la qualité.
- Les attendus et points de passage de l'évaluation externe.

MÉTHODES DE FORMATION

- Apports théoriques, méthodologiques et techniques.
- Appropriation / formalisation d'un référentiel d'évaluation.
- Mise en situation d'animation de groupes.
- Élaboration des supports et outils.

Formation intra-établissement Adresser la demande à Sabrina HLILLOU

Formation inter-établissement 17 et 18 novembre 2011 et 26 et 27 avril 2012

**Formation intra :**

Nous contacter pour en définir le contenu et la durée.

• Intervenants :

David PIOVESAN Conseiller scientifique

Matthieu DEMARQUEZ Conseiller technique

• Contact :

Sabrina HLILLOU Assistante pôle formation

s.hlilou@creai-ra.org

téléphone : 04 72 77 76 22

télécopie : 04 78 37 03 38

formation.conseil@creai-ra.org

> Pour consulter notre offre de formations directement en ligne <http://www.creai-ra.org>

PROJET D'ÉTABLISSEMENT ET ÉVALUATION

Se préparer à **l'évaluation externe**

Cette formation est réalisable en intra

CONTEXTE

Prévue par la loi du 2 janvier 2002, l'obligation d'évaluation externe a été complétée par deux textes récents : les décrets n°2007-975 du 15 mai 2007 et n°2010-1319 du 3 novembre 2010. Il est désormais impératif que les établissements sociaux et médico-sociaux autorisés en 2002 aient réalisé leur démarche d'évaluation externe avant la fin de l'année 2014. Il ne faut pas se tromper néanmoins car les éléments de calendrier sont parfois nettement plus contraignants que le simple décompte de trois années restantes pour réaliser l'évaluation externe. Pour autant, au-delà de ce cadrage juridique, il reste bien des points d'attention à clarifier pour faire de cette obligation légale une véritable démarche utile pour les établissements : quelles sont les zones critiques de l'évaluation ? Quels sont les effets réels de celle-ci sur le dialogue avec les autorités de tarification et sur le renouvellement des autorisations ? Comment articuler l'évaluation externe avec les autres démarches institutionnelles ? Comment concevoir le cahier des charges afin de réaliser un choix pertinent de prestataire ? C'est tout l'enjeu de cette formation : identifier les éléments clefs de l'évaluation externe et de son déroulement pour la concevoir et la conduire non plus seulement comme une simple réponse à une injonction légale mais véritablement comme un levier au service d'un projet d'amélioration continue de la qualité.

OBJECTIFS

- S'approprier le cadre législatif et réglementaire de l'évaluation externe.
- Connaître les domaines d'application de l'évaluation externe.
- Identifier les éléments critiques de la démarche et les facteurs clefs de succès.
- Savoir articuler l'évaluation externe avec la politique qualité et les démarches institutionnelles.
- Savoir rédiger le cahier des charges d'appel à prestataire pour son évaluation externe.

CONTENU

- Le cadre législatif et réglementaire de l'évaluation externe.
- Les contenus et points de passage obligés de l'évaluation externe.
- Le rappel des attendus et exigences de qualité et leur application à l'Établissement Service Sociale et Médico-Sociale (ESSMS) dans la perspective de l'évaluation externe (textes applicables, référentiels et recommandations de bonnes pratiques professionnelles).
- Les effets de l'évaluation externe sur le renouvellement des autorisations.
- L'articulation de l'évaluation externe avec le projet d'établissement, l'évaluation interne, le CPOM.
- Le choix d'un prestataire d'évaluation externe et la réalisation de l'évaluation.
- L'évaluation externe, un levier au service de la politique d'amélioration continue de la qualité.

MÉTHODES DE FORMATION

- Apports théoriques, méthodologiques et juridiques.
- Apports formatifs ciblés au regard des attendus et exigences de qualité communs au secteur et spécifiques à l'établissement.
- Retours d'expériences et études de cas.

Formation intra-établissement Adresser la demande à Sabrina HLILLOU

**Formation intra :**

Nous contacter pour en définir le contenu et la durée.

Formation inter :

• Durée **4 jours**

• Intervenants :

Claude VOLKMAR Directeur général

Natalia BREYSSE Conseillère technique

Olivier DUCHOSAL Juriste, Conseiller technique

• Tarif des formations inter (dans les locaux du CREAI) :

380 €/ personne / jour. Réduction de 30 % à partir du 2^{ème} participant du même établissement

• Contact :

Sabrina HLILLOU Assistante pôle formation

s.hlilou@creai-ra.org

téléphone : 04 72 77 76 22 / télécopie : 04 78 37 03 38

formation.conseil@creai-ra.org

PROJET D'ÉTABLISSEMENT ET ÉVALUATION

Mettre en place un **dispositif institutionnel** d'analyse, de traitement et de **prévention des** **maltraitements** et de **promotion de la bientraitance**

FORMATIONS

Cette formation est réalisable en intra / inter

CONTEXTE

La prévention et le traitement des maltraitements nécessitent des apports théoriques et des méthodologies de mise en œuvre d'outils pérennes qui permettent d'identifier et d'analyser les situations, de les prévenir et de les traiter dans le respect des acteurs concernés.

Plus largement, la promotion de la bientraitance devient une préoccupation partagée qui a fait l'objet de recommandations de bonnes pratiques professionnelles par l'ANESM qui tend à impliquer tous les niveaux d'organisation et de pratiques de l'établissement ou du service et qui fait, donc, partie intégrante de la qualité.

OBJECTIFS**Identifier les sources de la maltraitance et les situations à risques de maltraitance**

- Comprendre les sources sociales, institutionnelles et individuelles de la maltraitance.
- Sensibiliser à la diversité des représentations sociales et intimes de ce qui « fait violence ».
- Identifier et nommer les situations de violences vécues par les professionnels et les usagers et les situations à risque de maltraitance propres aux accompagnements médico-sociaux.
- Comprendre la dimension systémique des sources de maltraitance et de violence.
- Savoir repérer les signes précurseurs des violences et des maltraitements actifs ou passives.

Les aspects juridiques de la maltraitance

- Appréhender les aspects juridiques de la maltraitance.
- S'approprier les notions de responsabilité civile, pénale, administrative et professionnelle.
- Connaître les risques réglementés et non réglementés, l'obligation de moyens et de résultats.
- Connaître les modalités de signalement et savoir signaler à bon escient.

Mettre en place un dispositif de traitement des maltraitements et de promotion de la bientraitance

- Repérer les pratiques de gestion collective des situations de violences et les réponses institutionnelles à organiser.
- Développer une attention à la qualité des relations entre les professionnels.
- Acquérir les concepts et définitions de la bientraitance et de ses champs d'application.
- Définir une éthique éducative de la réduction des violences institutionnelles et de la promotion de la bientraitance.
- Identifier les conditions et les supports d'un dispositif institutionnel durable de gestion de la violence institutionnelle et de promotion de la bientraitance : diagnostic, veille, traitement, prévention.

CONTENU

- Histoire et définitions des violences et maltraitances.
- Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM.
- Les représentations de la violence et les conséquences psychologiques et sociales de l'exposition à la violence.
- Institution et système.
- L'analyse des risques : concepts et méthodes.
- Les risques spécifiques à certaines populations accueillies.
- Du repérage des événements « sentinelles » au recueil des événements indésirables : concepts, méthodes, outils et supports.
- Un dispositif durable de prévention et d'analyse des risques de maltraitance : outils, méthodes d'exploitation des données, méthodes de traitement des problèmes, questions éthiques à résoudre.

MÉTHODES DE FORMATION

- Apports psychosociologiques et juridiques.
- Analyse de situations concrètes
- Formalisation de supports et outils partagés.

Formation intra-établissement Adresser la demande à Sabrina HLILOU

Formation inter-établissement dates en cours, consulter le site : <http://www.creai-ra.org>



**Formation intra :**

Nous contacter pour en définir le contenu et la durée.

Formation inter :

• Durée

1 jour

• Intervenant :

Natalia BREYSSE Conseillère technique

• Tarif des formations inter (dans les locaux du CREAI) :

380 €/ personne / jour. Réduction de 30 % à partir du 2^{ème} participant du même établissement

• Contact :

Sabrina HLILOU Assistante pôle formation

s.hilou@creai-ra.org

téléphone : 04 72 77 76 22 / télécopie : 04 78 37 03 38

formation.conseil@creai-ra.org

PROJETS PERSONNALISÉS

Évaluer les besoins des personnes en situation de handicap à l'aide du **guide d'évaluation multidimensionnelle GEVA** : son utilisation dans les établissements ou services

■■■ **DANS LE CADRE DU PARTENARIAT AVEC L'IFROSS, CETTE FORMATION FAIT L'OBJET D'UNE VALIDATION UNIVERSITAIRE**

Cette formation est réalisable en intra / inter

CONTEXTE

Le GEVA (guide d'évaluation des besoins de compensation de la personne handicapée), s'il s'impose aux Maisons départementales des personnes handicapées, trouve également sa place au sein des établissements et services sociaux et médico-sociaux (observation des caractéristiques et besoins des personnes, construction et actualisation des projets personnalisés...). Cette formation vise à comprendre le fonctionnement du GEVA et à l'adapter aux caractéristiques de la population accueillie pour le rendre opérationnel et permettre son utilisation par les équipes en établissement ou service.

OBJECTIFS

- S'approprier le contenu du GEVA et approfondir les concepts liés à son utilisation.
- Comprendre les liens entre l'évaluation des besoins et le projet personnalisé.
- Appréhender les modalités pratiques d'utilisation du GEVA en établissement.

CONTENU

- Le cadre législatif et réglementaire dans lequel s'inscrivent le GEVA et les enjeux liés à son utilisation en établissement et service.
- Les concepts associés au GEVA (notions clés, comprendre la Classification Internationale du Fonctionnement, du handicap et de la santé, CIF).
- Point sur les modalités d'évaluation des capacités et des besoins des personnes par l'établissement ou le service (projets personnalisés, outils d'évaluation et d'observation...).
- Étudier le contenu du GEVA, ses différents volets, son fonctionnement et l'adapter aux caractéristiques des personnes accueillies et aux spécificités de l'établissement ou du service.
- Construire un support opérant pour les équipes au quotidien ou s'approprier un support existant.

MÉTHODES DE FORMATION

- Apports théoriques, méthodologiques et juridiques.
- Analyse des outils existants.
- Présentation et appropriation du GEVA.
- Élaboration de supports et d'outils adaptés à partir du GEVA.

Formation intra-établissement Adresser la demande à Sabrina HLILOU

Formation inter-établissement 15 novembre 2011



• Intervenants :

Psychologue
Juriste

• Contact :

Sabrina HLILOU
Assistante pôle formation
s.hlilou@creai-ra.org
téléphone : 04 72 77 76 22
télécopie : 04 78 37 03 38
formation.conseil@creai-ra.org

> Pour consulter notre offre de formations
directement en ligne <http://www.creai-ra.org>

PROJETS PERSONNALISÉS

Évaluer les situations d'enfants en danger : utiliser un référentiel d'évaluation diagnostique en protection de l'enfance

Formation en intra

CONTEXTE

La loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance a attribué aux Conseils généraux la responsabilité du recueil, de l'évaluation et du traitement des informations préoccupantes. Cette mission est une des priorités pour les Conseils généraux et des acteurs qui concourent à la protection de l'enfance. Pour autant, les pratiques sont très diverses d'un département à l'autre et au sein des départements, et les professionnels qui pratiquent les évaluations sont en demande d'outils et de méthodes.

Le CREAI Rhône-Alpes a conduit avec le soutien de l'Observatoire National de l'Enfance en Danger (ONED) et en partenariat avec des Conseils Généraux un programme de recherche action dans le cadre duquel a été élaboré un référentiel d'évaluation.

L'outil d'évaluation CREAI Rhône-Alpes / ONED permet de conduire l'évaluation des situations d'enfants en danger dans le cadre de la protection de l'enfance et explore différents domaines : le contexte socio-environnemental, économique et culturel de vie de l'enfant, la santé et le développement de l'enfant, la parentalité et l'exercice des fonctions parentales.

OBJECTIFS

- S'approprier une méthode d'évaluation partagée et participative.
- Adopter de nouvelles postures professionnelles en matière d'évaluation.
- Installer un pilotage institutionnel favorable à l'adoption d'une méthode participative.

CONTENU

- Le contexte législatif et réglementaire de la protection de l'enfance.
- Présentation et appropriation du référentiel d'évaluation des situations d'enfants en danger élaboré par le CREAI Rhône-Alpes en collaboration avec l'Observatoire National de l'Enfance en Danger (ONED).
- Présentation du processus d'évaluation soutenue par le référentiel.
- Les théories explicatives de la maltraitance qui fondent la construction du référentiel et en particulier la théorie de l'attachement.

MÉTHODES DE FORMATION

- Apports législatifs et réglementaires.
- Apports théoriques et conceptuels.
- Présentation et explication du référentiel d'évaluation CREAI Rhône-Alpes / ONED.
- Études de cas.

**Formation intra :**

Nous contacter pour en définir le contenu et la durée.

Formation inter :

• Durée

1 jour

• Intervenant :

Natalia BREYSSE Conseillère technique

• Tarif des formations inter (dans les locaux du CREAI) :

380 €/ personne / jour. Réduction de 30 % à partir du 2^{ème} participant du même établissement

• Contact :

Sabrina HLILOU Assistante pôle formation

s.hilou@creai-ra.org

téléphone : 04 72 77 76 22

télécopie : 04 78 37 03 38

formation.conseil@creai-ra.org

PROJETS PERSONNALISÉS

Définir et animer un **dispositif de travail** par projets personnalisés

FORMATIONS

■■■ **DANS LE CADRE DU PARTENARIAT AVEC L'IFROSS, CETTE FORMATION FAIT L'OBJET D'UNE VALIDATION UNIVERSITAIRE**

Cette formation est réalisable en intra / inter

CONTEXTE

La mise en œuvre des projets personnalisés est une garantie centrale de l'individualisation des prestations et de l'exercice effectif des droits des usagers.

Ils constituent un outil de prévention des risques de maltraitance et permettent aux professionnels de donner du sens et des objectifs à leur travail quotidien auprès des personnes accompagnées.

La formation, par des apports théoriques et pratiques, permettra d'appréhender la démarche par projets personnalisés, de s'approprier les outils et de clarifier le processus permettant la mise en place de projets personnalisés de qualité au sein de l'institution.

OBJECTIFS

- S'approprier le cadre législatif et réglementaire et les enjeux du travail par projets personnalisés.
- Appréhender le processus et la dynamique de travail par projets personnalisés (recueil de la parole de l'utilisateur, évaluation partagée des besoins, définition et évaluation des objectifs).
- Acquérir la méthodologie de rédaction des projets personnalisés (passer de l'évaluation des besoins à la rédaction des objectifs, comment rédiger des objectifs opérationnels ?).

CONTENU

- Le cadre législatif et réglementaire.
- Les enjeux de la notion de projet personnalisé.
- La recommandation de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM : « Les attentes de la personne et le projet personnalisé ».
- Analyser les points forts et les points à améliorer des projets existants au moyen d'apports théoriques.
- Apprendre à « parler le même langage » : se construire des représentations communes autour de la notion de handicap / connaître les outils d'appui à l'évaluation des situations dans le champ du handicap / adapter un outil d'évaluation aux caractéristiques de la population accueillie.
- Appréhender le processus de travail par projets personnalisés : repérer les phases clefs du processus de travail par projets personnalisés et cerner les enjeux propres à chaque phase / permettre la pérennisation de la démarche par projets personnalisés par l'élaboration d'un processus propre à l'institution / organiser les modalités d'association de l'utilisateur, des représentants légaux et des partenaires à l'élaboration du projet / définir les modalités d'évaluation et d'actualisation du projet.

MÉTHODE DE FORMATION

- Apports théoriques, méthodologiques et juridiques.
- Illustrations et études de cas.
- Élaboration de supports et d'outils.

Formation intra-établissement Adresser la demande à Sabrina HLILOU

Formation inter-établissement 30 novembre et le 1^{er} décembre 2011

**Formation intra :**

Nous contacter pour en définir le contenu et la durée.

Formation inter :

• Durée

2 jours

• Intervenant :

Claude VOLKMAR Directeur général

• Tarif des formations inter (dans les locaux du CREAI) :

380 €/ personne / jour. Réduction de 30 % à partir du 2^{ème} participant du même établissement

• Contact :

Sabrina HLILOU Assistante pôle formation

s.hilou@creai-ra.org

téléphone : 04 72 77 76 22

télécopie : 04 78 37 03 38

formation.conseil@creai-ra.org

PROJETS PERSONNALISÉS

Co-construire le projet personnalisé avec la famille

Cette formation est réalisable en intra / inter

CONTEXTE

Depuis les rudiments esquissés dans les Annexes 24, la conception de la collaboration avec la famille de la personne accueillie et accompagnée dans un établissement ou un service médico-social a beaucoup évolué. Sous l'influence, notamment, de la loi 2002-2, la prééminence du point de vue du professionnel n'est plus de mise. Avec la notion de dialogue à partir du projet de vie impulsée par la loi 2005-102, un nouveau paradigme est installé : les conceptions « assistancielles » ou tutélaires de l'intervention sociale ont définitivement laissé la place à une conception contractualisée du service rendu.

Ce changement accompagne un changement profond de la culture professionnelle, qui a été induit par les parents eux-mêmes, autour de la question de leur expertise : l'autisme, ou encore le polyhandicap sont d'excellents descripteurs de cette évolution.

OBJECTIFS

- Connaître l'évolution des idées et des textes.
- Comprendre les attentes parentales concernant le projet.
- Savoir suppléer et non se substituer.
- Savoir élaborer un dispositif permettant la négociation avec la famille.

CONTENU

MODULE 1 LA PARTIE TECHNIQUE

- Le cadre légal et l'évolution des conceptions depuis les annexes 24.
- Les différents niveaux de collaboration : information, consultation, co-élaboration.
- Le consentement éclairé et la participation à la décision.
- L'évolution du service rendu : de l'assistanciel au contractuel.
- La contractualisation des objectifs du projet personnalisé (y compris dans le cadre des mesures contraintes).
- L'expertise parentale : développement de cette idée à partir d'exemples (l'autisme, la grande dépendance), définition des postures respectives parents/professionnels (empathie et sollicitation des compétences parentales).
- Négocier : conditions, modalités.
- Éléments de proximologie favorisant la négociation.
- Qui garantit ?... les rôles et places respectifs dans l'équipe pluriprofessionnelle.
- Qui évalue ?... la participation des familles à l'évaluation des projets.
- Un dispositif qui favorise l'implication : savoir inviter, savoir expliquer, savoir suppléer (sans se substituer), savoir conduire un entretien.

MODULE 2 LA PARTIE CITOYENNE

- La participation et l'expression des usagers, les dispositifs prévus par la loi, le CVS et les groupes d'expression.
- Comprendre l'évolution consumériste liée à la contractualisation.
- Comprendre les liens entre projet personnalisé et contrat.
- Impliquer les familles sans manipuler.

Formation intra-établissement Adresser la demande à Sabrina HLILOU

Formation inter-établissement 12 et 13 décembre 2011 et 13 et 14 mars 2012

**Formation intra :**

Nous contacter pour en définir le contenu et la durée.

Formation inter :

Durée **2 jours**

• Intervenants :

Claude VOLKMAR Directeur général

Fabrice DELADOEUILLE Psychologue clinicien

Cyrile FANTINO Chef de service SAVS GRIM 69

• Tarif des formations inter (dans les locaux du CREAI) :

380 €/ personne / jour. Réduction de 30 % à partir du 2^{ème} participant du même établissement

• Contact :

Sabrina HLILLOU Assistante pôle formation

s.hlilou@creai-ra.org

téléphone : 04 72 77 76 22 - télécopie : 04 78 37 03 38

formation.conseil@creai-ra.org

FORMATIONS TECHNIQUES

Comprendre et accompagner les personnes en situation de handicap psychique

FORMATIONS

Cette formation est réalisable en intra / inter

CONTEXTE

De plus en plus d'établissements médico-sociaux sont confrontés à une évolution de leur public avec une part plus importante de personnes en situation de handicap psychique. Cette évolution est notamment liée à la volonté de permettre aux patients psychiatriques de sortir de l'hôpital pour aller vers des formes de prise en charge plus individualisées et visant une réinsertion sociale. Elle est également liée à la reconnaissance explicite du handicap psychique dans le texte de la loi du 11 février 2005.

L'accueil des personnes en situation de handicap psychique en établissement médico-social est très souvent source d'étonnement voire de désarroi ou d'inquiétude pour les professionnels habitués à travailler auprès d'autres types de population.

MODULE 1 (une demi-journée)

CONNAÎTRE LES POLITIQUES PUBLIQUES CONCERNANT LE HANDICAP PSYCHIQUE

La reconnaissance récente d'un Handicap lié à la maladie mentale au long cours par la loi 2005-102 résulte d'un long combat des associations de familles confrontées aux difficultés de trouver des lieux d'accueil et d'accompagnement pour leur descendant dont la pathologie est stabilisée, et dont l'hôpital prévoit la réorientation vers une structure médico-sociale. Cette reconnaissance oblige à repenser les politiques publiques et les dispositifs d'accueil et d'accompagnement.

OBJECTIFS

Connaître les principaux axes des politiques publiques conduisant à la prise en compte du Handicap psychique par le secteur médico-social.

CONTENU

- Les textes législatifs et réglementaires.
- Les principaux rapports d'experts.
- Les débats sur le périmètre de la notion de Handicap psychique, et la question de la prévalence.
- Les relations entre le secteur sanitaire et le secteur médico-social sur la question de l'accompagnement au long cours, et les études sur les hospitalisations inadéquates.

MODULE 2 (une journée)

CONNAÎTRE LE HANDICAP PSYCHIQUE

La variabilité de l'état de la personne handicapée psychique, son fonctionnement psychique caractéristique, ainsi que la puissance des affects que génère la relation à ces personnes amènent plusieurs questions :

- Comment se préparer individuellement et collectivement à accueillir cette population aux besoins spécifiques ?
- Comment accompagner au quotidien, c'est-à-dire comment être dans la relation tout en gardant un recul nécessaire ?



OBJECTIFS

La formation s'efforcera de répondre à ces questions en trois points :

- Permettre aux accompagnants de comprendre en quoi leur vécu professionnel est la conséquence d'un mode relationnel induit par le fonctionnement psychique de la personne en situation de handicap psychique ;
- Développer les capacités à accompagner au quotidien ces personnes par des savoir-faire et surtout un savoir-être professionnel ;
- Permettre de repérer les effets institutionnels des troubles psychiques afin d'ajuster les réponses de l'établissement à ces effets.

CONTENU

- Découvrir et différencier les concepts de handicap psychique et de maladie mentale.
- Se familiariser avec les différents fonctionnements psychiques des personnes handicapées psychiques.
- Utiliser le modèle stress/vulnérabilité comme outil de compréhension de situations de décompensation psychique.
- Connaître les besoins spécifiques des usagers handicapés psychiques.
- Comprendre le mécanisme de défense de l'identification projective.
- Interroger la question de la Loi, et des règlements au sein de l'établissement d'accueil.
- Différencier les concepts de violence fondamentale et d'agressivité.
- Acquérir les concepts de « trouvé-crée » et « détruit-crée ».
- Découvrir l'existence et les effets des organisateurs psychiques inconscients au sein de l'institution.

MODULE 3 *(une demi-journée)*

ACCOMPAGNER AU QUOTIDIEN LES PERSONNES HANDICAPÉES PSYCHIQUES

La vie d'une personne touchée par la maladie mentale est ponctuée de périodes de crises qui alternent avec des périodes de relative stabilité. C'est dans son rapport au monde, dans sa représentation des autres que la personne présente des dysfonctionnements, sources de souffrances et de ruptures sociales. Ce qui fait alors handicap, c'est la difficulté pour la personne d'interagir « normalement » et de façon régulière avec son environnement social.

Ce n'est donc pas l'atteinte psychique qui fait le handicap mais la combinaison entre le projet de vie, l'environnement et les capacités de la personne concernée. C'est cette combinaison qui est au cœur de l'accompagnement médico-social quotidien.

OBJECTIFS

- Permettre aux stagiaires de connaître le dispositif d'accompagnement et d'accueil médico-social dans son articulation avec le dispositif sanitaire.
- Comprendre les modes d'organisation et d'intervention permettant un accompagnement efficace.
- Permettre un repérage des temps institutionnels et des jalons quotidiens qui contiennent et permettent une adaptation progressive aux contraintes sociales.
- Comprendre et être capable de mettre en œuvre la notion de parcours de l'utilisateur.
- Connaître les ressources disponibles sur le territoire.
- Être capable d'innover.

CONTENU

- Les établissements et services spécialisés dans le domaine du handicap psychique.
- Échanger autour de quatre axes clefs pour un accompagnement durable et de qualité (planification / continuité / adaptabilité / décloisonnement).
- Les axes d'évolution des pratiques d'accompagnements et leur déploiement dans l'environnement institutionnel.

Formation intra-établissement : adresser votre demande à Sabrina HLILLOU

Formation inter-établissements : 11 octobre et 8 novembre 2011

**Formation intra :**

Nous contacter pour en définir le contenu et la durée.

Formation inter :

Durée **1 jour**

• Intervenant :

Claude VOLKMAR Directeur général

• Tarif des formations inter (dans les locaux du CREAI) :

380 €/ personne / jour. Réduction de 30 % à partir du 2^{ème} participant du même établissement

• Contact :

Sabrina HLILLOU Assistante pôle formation

s.hlilou@creai-ra.org

téléphone : 04 72 77 76 22 - télécopie : 04 78 37 03 38

formation.conseil@creai-ra.org

FORMATIONS TECHNIQUES

Faire face aux **situations de violences**

Cette formation est réalisable en intra / inter

CONTEXTE

Dans les établissements et services se consolide l'idée que les violences des usagers en direction des professionnels ou entre pairs augmentent. Cette perception, même si elle ne peut pas toujours être objectivée et quantifiée, peut être due à plusieurs facteurs :

- **L'évolution des formes de violence dans le contexte sociétal.**
- **Les modifications des profils des personnes accueillies dans les établissements et services.**
- **Les modifications des pratiques éducatives.**

OBJECTIFS

- Être capable d'analyser ses pratiques professionnelles en matière de gestion de la violence.
- Comprendre les causes de la violence et savoir adapter ses comportements en fonction des techniques proposées.
- Être capable d'adopter des comportements adaptés en cas d'agression physique.
- Être capable de mettre en place des stratégies créatives de prévention de la violence.
- Être capable de penser la prévention de la violence de façon globale et institutionnelle.

CONTENU

- Définitions des notions d'agressivité, de conflit, de violence.
- L'évolution des pratiques éducatives et du rapport à l'autorité, en milieu familial et dans les établissements et services.
- La nouvelle personnalité de base narcissique et dépendante.
- Les différents messages de la violence.
- La gestion de la conflictualité ordinaire.
- Établir une cartographie de la violence dans un groupe.
- Les mesures préventives et curatives.
- Gestion pratique de la violence : les postures adaptées.
- Identifier les signes annonciateurs.
- Repenser le dispositif des sanctions.

MÉTHODES DE FORMATION

- Apports théoriques, psychanalytiques, behaviouristes, et systémiques.
- Études de cas.

Formation intra-établissement Adresser la demande à Sabrina HLILLOU

Formation inter-établissement 1^{er} décembre 2011 et 21 mars 2012

**Formation intra :**

Nous contacter pour en définir le contenu et la durée.

Formation inter :

• Durée **2 jours**

• Intervenants :

Olivier DUCHOSAL Juriste, Conseiller technique
Un Psychologue

• Tarif des formations inter (dans les locaux du CREAI) :

380 €/ personne / jour. Réduction de 30 % à partir du 2^{ème} participant du même établissement

• Contact :

Sabrina HLILOU Assistante pôle formation
s.hlilou@creai-ra.org

téléphone : 04 72 77 76 22 / télécopie : 04 78 37 03 38
formation.conseil@creai-ra.org

> **Pour consulter notre offre de formations directement en ligne** <http://www.creai-ra.org>

FORMATIONS TECHNIQUES

Promouvoir **le droit à une vie affective et sexuelle** des personnes en situation de handicap

Cette formation est réalisable en intra / inter

CONTEXTE

La vie relationnelle, affective et sexuelle est une composante essentielle de la vie humaine. Elle est complexe pour chacun mais particulièrement pour les personnes en situation de handicap.

Les obstacles et les résistances à l'accès à une vie affective et sexuelle dans les établissements et services médico-sociaux sont nombreux. Les tabous, dénis et paradoxes y sont à l'œuvre.

Un mouvement est néanmoins sensible en France et ailleurs pour une meilleure prise en compte de ces questions.

OBJECTIFS

- Acquérir des repères théoriques sur la sexualité et son développement.
- Comprendre le vécu des personnes handicapées par rapport à leur sexualité.
- Appréhender les représentations concernant la vie affective et la sexualité des personnes handicapées.
- Se situer en tant que professionnel face aux demandes et aux questionnements des « usagers ».
- Identifier des méthodes et leviers d'accompagnement et inscrire la réflexion sur « la vie affective et la sexualité dans le cadre institutionnel pour une cohérence des pratiques.
- Acquérir des connaissances relatives au cadre juridique existant sur ce thème.
- Poser la question de la sexualité dans le projet d'établissement et le projet personnel de la personne handicapée.
- Définir l'éducation à la sexualité.

CONTENU

- Les représentations concernant la vie affective et la sexualité des personnes handicapées.
- Les problèmes éthiques en lien avec l'exercice de la sexualité de personnes handicapées : contraception forcée, grossesse et IVG, accompagnement de la sexualité, développement personnel ou faute, plaisir, déplaisir, vie collective et intimité.
- Le consentement de personnes très dépendantes et s'exprimant peu.
- Les aspects juridiques et réglementaires : les limites légales à l'exercice de la sexualité, la légitimité de l'interdit posé dans de nombreux établissements.
- La majorité, la minorité, la tutelle.
- Élaboration d'un cadre éthique partagé visant à favoriser l'accès à ce droit.

MÉTHODES DE FORMATION

- Apports conceptuels.
- Apports juridiques et réglementaires.
- Études de cas et retours d'expériences.
- Formalisation de supports partagés de références.

Formation intra-établissement Adresser la demande à Sabrina HLILOU

Formation inter-établissement dates en cours, consulter le site : <http://www.creai-ra.org>

**Formation intra :**

Nous contacter pour en définir le contenu et la durée.

Formation inter :

• Durée **2 jours**

• Intervenants :

Claire Lise RAVAILLE Psychologue clinicienne
Samuel BOUFFARD Directeur du secteur des services
en milieu ouvert AFIPAEIM Isère

• Tarif des formations inter (dans les locaux du CREAI) :

380 €/ personne / jour. Réduction de 30 % à partir du
2^{ème} participant du même établissement

• Contact :

Sabrina HLILOU Assistante pôle formation
s.hilou@creai-ra.org
téléphone : 04 72 77 76 22 - télécopie : 04 78 37 03 38
formation.conseil@creai-ra.org

FORMATIONS TECHNIQUES

Accompagner l'avancée en âge des personnes handicapées

FORMATIONS

Cette formation est réalisable en intra / inter

CONTEXTE

Compte tenu des nouvelles dispositions légales et réglementaires, de nombreux établissements et services accueillant des personnes handicapées adultes sont conduits à accompagner de façon durable leur avancée en âge et les changements qu'elle produit. Pour d'autres, des réorientations seront nécessaires avec toutes les interrogations sur la meilleure solution à trouver. Pour que la qualité du service rendu soit garantie, les professionnels de l'accompagnement et du soin doivent disposer de connaissances, de méthodes d'évaluation et d'outils pratiques leur permettant de proposer les meilleures solutions au quotidien.

OBJECTIFS

- Connaître les évolutions juridiques en matière de lieux de vie, de régimes d'aide sociale, de ressources, à partir de 60 ans.
- Connaître les solutions disponibles actuellement en matière de lieux de vie.
- Connaître les dimensions du vieillissement de la personne handicapée, dans sa vie quotidienne et en matière de santé.
- Concevoir un accompagnement adapté dans une organisation quotidienne repensée.
- Savoir conduire les transitions nécessaires.

CONTENU

- Les politiques publiques favorisant la convergence entre handicap et dépendance.
- Les réponses disponibles aujourd'hui dans les établissements et services gérontologiques et du handicap.
- Penser le lieu de vie au regard du nouveau statut de la personne : ressources, régime d'aide sociale.
- Évaluer les effets de l'avancée en âge et poser les objectifs d'un nouveau projet personnalisé : suivi de la santé, rythmes de vie, repenser les activités quotidiennes, socialiser dans cette nouvelle période de la vie.
- Accompagner la réorientation si nécessaire : aménager les transitions.

OUTILS

Accompagner au devenir vieux

- Une aide à la mise en mots du devenir pour le sujet et ses parents.
- Réaliser une analyse rétrospective des facteurs de changements et des capacités d'adaptation (les points clés d'analyse).
- Élaborer une grille d'observation des effets de l'avancée en âge.
- La transition : entre le lâcher prise des professionnels et la stimulation excessive.

Les aménagements

- Les aménagements individuels (rythme, espace, soins...).
- Les outils pour préserver les acquis et travailler sur les capacités cognitives et relationnelles au quotidien (atelier Mémoire, accompagnement Snoezelen).

MÉTHODES DE FORMATION

- Apports théoriques en santé, juridiques, sur la connaissance des dispositifs.
- Apports pratiques à partir d'études de cas et d'expériences des stagiaires.

Formation intra-établissement Adresser la demande à Sabrina HLILOU

Formation inter-établissement dates en cours, consulter le site : <http://www.creai-ra.org>

**Formation intra :**

Nous contacter pour en définir le contenu et la durée.

Formation inter :

• Durée **1 jour**

• Intervenant :

Olivier DUCHOSAL Juriste, Conseiller technique

• Tarif des formations inter (dans les locaux du CREAI) :

380 €/ personne / jour. Réduction de 30 % à partir du 2^{ème} participant du même établissement

• Contact :

Sabrina HLILOU

Assistante pôle formation

s.hilou@creai-ra.org

téléphone : 04 72 77 76 22 / télécopie : 04 78 37 03 38

formation.conseil@creai-ra.org

FORMATIONS JURIDIQUES

Refus de soins et fin de vie : solutions juridiques, enjeux éthiques

Cette formation est réalisable en intra / inter

CONTEXTE

Les établissements et services médico-sociaux accompagnent parfois des personnes vulnérables en situation de grande dépendance à laquelle peuvent s'ajouter le vieillissement et la maladie.

Les problématiques liées au refus de soins, au refus de l'acharnement thérapeutique des personnes en fin de vie et souvent sous protection juridique confrontent les professionnels à des questions d'ordre éthique et juridique nécessitant de connaître le dispositif de droit commun leur permettant d'éclairer leurs choix.

La loi Léonetti du 22 avril 2005 relative aux droits des patients en fin de vie, complétée par les décrets du 6 février 2006, a recherché une solution éthique à l'encadrement juridique de la relation médicale entre le médecin, l'entourage de la personne et le malade en fin de vie.

Cette loi apporte trois dispositions essentielles à la relation de soins et favorise l'expression de la volonté de la personne :

- Interdiction de toute obstination déraisonnable.
- Droits du patient renforcés.
- Protection juridique du majeur et respect de l'autonomie de la volonté de la personne vulnérable.
- Processus décisionnel en cas de patient inconscient ou arrêt des traitements.

OBJECTIFS

- Prendre connaissance du dispositif législatif et réglementaire entourant la fin de vie et le refus de soins.
- Se donner des repères quant à la valeur juridique de l'expression de la volonté chez les personnes vulnérables.

CONTENU

- Présentation de la loi du 22 avril 2005.
- L'interdiction de l'obstination déraisonnable.
- Le renforcement du droit des patients.
- Le processus décisionnel en cas de patient inconscient ou arrêt des traitements.
- La personne de confiance.
- Les directives anticipées.
- Réflexion éthique et juridique autour de cas pratiques.

MÉTHODES DE FORMATION

- Apports théoriques et juridiques.
- Illustration, étude de cas.
- Échanges et analyse d'expériences.
- Étude de jurisprudence.

Formation intra-établissement Adresser la demande à Sabrina HLILOU

Formation inter-établissement 21 novembre 2011

**Formation intra :**

Nous contacter pour en définir le contenu et la durée.

Formation inter :

• Durée **1 jour**

• Intervenant :

Olivier DUCHOSAL Juriste, Conseiller technique

• Tarif des formations inter (dans les locaux du CREAI) :

380 €/ personne / jour. Réduction de 30 % à partir du 2^{ème} participant du même établissement

• Contact :

Sabrina HLILOU Assistante pôle formation

s.hilou@creai-ra.org

téléphone : 04 72 77 76 22

télécopie : 04 78 37 03 38

formation.conseil@creai-ra.org

FORMATIONS JURIDIQUES

La loi du 2 janvier 2002 : application du droit des usagers dans les associations tutélaires

FORMATIONS

Cette formation est réalisable en intra / inter

CONTEXTE

Au regard de nombreuses « failles » constatées dans l'accompagnement des personnes majeures sous protection juridique et dans le but de renforcer les droits à un accompagnement plus global de ces personnes qualifiées de « vulnérables » par le droit pénal, l'une des lois du 5 mars 2007 devait indéniablement réformer deux lois en la matière : la loi du 18 octobre 1966 relative aux prestations sociales et celle du 3 janvier 1968 portant réforme du droit des incapables majeurs.

La loi du 2 janvier 2002 avait déjà affirmé un certain nombre de prérogatives tendant à améliorer les droits des usagers des établissements sociaux et médico-sociaux. La loi du 5 mars 2007 et ses décrets d'application réaffirment les droits précédemment renforcés en 2002, en y introduisant de nouvelles données spécifiques aux majeurs protégés ou à protéger.

OBJECTIFS

- Connaître et s'approprier les règles relatives aux droits des usagers issues de la loi du 2 janvier 2002.
- Comprendre l'articulation de cette loi avec celle relative à la réforme de la protection juridique des majeurs.
- Comprendre les enjeux de la contractualisation.

CONTENU

- Présentation de la loi du 5 mars 2007 (accompagnement social et judiciaire des majeurs vulnérables).
- La meilleure prise en compte des droits de la personne protégée : quelle incidence dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux ?
- Les différentes mesures de protection.
- Les difficultés liées au recueil de l'expression de la volonté des tuteurs ou curateurs.

MÉTHODES DE FORMATION

- Apports conceptuels et juridiques.
- Illustrations et études de cas.
- Analyse des situations et des réponses existantes.

Formation intra-établissement Adresser la demande à Sabrina HLILOU

Formation inter-établissement 30 novembre 2011

**Formation intra :**

Nous contacter pour en définir le contenu et la durée.

Formation inter :

• Durée **1 jour**

• Intervenant :

Olivier DUCHOSAL Juriste, Conseiller technique

• Tarif des formations inter (dans les locaux du CREAI) :

380 €/ personne / jour. Réduction de 30 % à partir du 2^{ème} participant du même établissement

• Contact :

Sabrina HLILOU Assistante pôle formation

s.hlilou@creai-ra.org

téléphone : 04 72 77 76 22

télécopie : 04 78 37 03 38

formation.conseil@creai-ra.org

FORMATIONS JURIDIQUES

Responsabilité civile et pénale des dirigeants et salariés et gestion des risques

Cette formation est réalisable en intra / inter

CONTEXTE

La responsabilité des professionnels des services et établissements sociaux et médico-sociaux est aujourd'hui en pleine évolution.

Qu'est ce que la responsabilité ? Il s'agit d'une question qui se pose régulièrement au travailleur social ainsi qu'aux dirigeants des établissements et services sociaux et médico-sociaux lorsqu'ils se trouvent confrontés à des choix et qu'ils doivent prendre des décisions.

En qualité de professionnel, à titre professionnel, sur le plan civil et parfois sur le plan pénal, la responsabilité des professionnels des établissements et services sociaux et médico-sociaux peut être engagée.

OBJECTIFS

- S'approprier les règles de la responsabilité juridique (civile, pénale, professionnelle).
- Permettre aux professionnels d'identifier les conséquences juridiques découlant de leur activité professionnelle.
- Être en mesure de hiérarchiser la prise de risque.

CONTENU

- Le système juridictionnel français. Les différentes juridictions pouvant avoir à connaître d'actes engageant la responsabilité des professionnels.
- Les différents types de responsabilité. Les règles qui fondent les différents types de responsabilité en droit positif français.
- Prendre les décisions adéquates. Les règles générales de la responsabilité que le travailleur social doit connaître comme une aide à la décision pour organiser son travail de manière éclairée.

MÉTHODES DE FORMATION

- Apports théoriques et juridiques.
- Illustration, étude de cas.
- Échanges et analyse d'expériences.
- Présentation de jurisprudences.

Formation intra-établissement Adresser la demande à Sabrina HLILOU

Formation inter-établissement 9 décembre 2011

**Formation intra :**

Nous contacter pour en définir le contenu et la durée.

Formation inter :

• Durée **1 jour**

• Intervenant :

Olivier DUCHOSAL Juriste, Conseiller technique

• Tarif des formations inter (dans les locaux du CREAI) :

380 €/ personne / jour. Réduction de 30 % à partir du 2^{ème} participant du même établissement

• Contact :

Sabrina HLILOU

Assistante pôle formation

s.hilou@creai-ra.org

téléphone : 04 72 77 76 22 / télécopie : 04 78 37 03 38

formation.conseil@creai-ra.org

FORMATIONS JURIDIQUES

Appropriation et mise en application du droit des patients par les professionnels des établissements sociaux et médico-sociaux

FORMATIONS

■ ■ ■ **DANS LE CADRE DU PARTENARIAT AVEC L'IFROSS, CETTE FORMATION FAIT L'OBJET D'UNE VALIDATION UNIVERSITAIRE**

Cette formation est réalisable en intra / inter

CONTEXTE

Les professionnels de santé qui accompagnent des personnes vulnérables dans les établissements sociaux et médico-sociaux sont souvent confrontés à des difficultés qui interrogent avant tout le corps médical. Au-delà de la mise en œuvre du droit des usagers issus de la loi du 2 janvier 2002 par les équipes pluridisciplinaire des établissements sociaux et médico-sociaux, la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des patients et à la qualité du système de santé offre des réponses qui intéressent directement l'accompagnement médical délivré dans ces structures.

OBJECTIFS

- S'approprier les règles juridiques issues de la loi du 4 mars 2002.
- Se donner un cadre de réflexion en complément de celui donné par la loi du 2 janvier 2002 réformant l'action sociale et médico-sociale.

CONTENU

- Apports de la loi du 4 mars 2002 dans le secteur social et médico-social.
- Les problématiques spécifiques au domaine de la santé.
- Apports juridiques relatifs aux problématiques des professionnels de santé exerçant dans le secteur social et médico-social.

MÉTHODES DE FORMATION

- Apports théoriques et juridiques.
- Illustration, étude de cas et échanges d'expériences.
- Étude de jurisprudence.

Formation intra-établissement Adresser la demande à Sabrina HLILOU

Formation inter-établissement 2 décembre 2011

**Formation intra :**

Nous contacter pour en définir le contenu et la durée.

Formation inter :

• Durée **2 jours**

• Intervenant :

Olivier DUCHOSAL Juriste, Conseiller technique

• Tarif des formations inter (dans les locaux du CREAI) :

380 €/ personne / jour. Réduction de 30 % à partir du 2^{ème} participant du même établissement

• Contact :

Sabrina HLILLOU

Assistante pôle formation

s.hlilou@creai-ra.org

téléphone : 04 72 77 76 22 / télécopie : 04 78 37 03 38

formation.conseil@creai-ra.org

FORMATIONS JURIDIQUES

Les écrits professionnels et le partage des informations

■■■ **DANS LE CADRE DU PARTENARIAT AVEC L'IFROSS, CETTE FORMATION FAIT L'OBJET D'UNE VALIDATION UNIVERSITAIRE**

Cette formation est réalisable en intra / inter

CONTEXTE

Les usagers et leurs représentants ont dorénavant accès à tous les écrits les concernant et en particulier à leur dossier. Ceci introduit une modification du rapport des professionnels aux écrits et aux éléments constitutifs du dossier de l'usager. Quoi et comment écrire pour être lu par l'usager ? Par ailleurs, la notion de secret professionnel est souvent source d'incertitudes pour les professionnels du secteur social et médico-social et les débats actuels sur cette question nécessitent une clarification du cadre applicable. Cette notion pose aussi la question de l'information utile et de son contenu et nécessite une compréhension des règles qui leur sont attachées et qui permettent de sécuriser les pratiques.

OBJECTIFS

- S'approprier les règles juridiques encadrant les pratiques du dossier de l'usager.
- Permettre aux professionnels en situation d'écrire d'appréhender la globalité des enjeux éthiques et juridiques des écrits professionnels.
- En déduire des recommandations de méthode pour leur élaboration.

CONTENU

Le dossier unique de l'usager

- Les aspects juridiques de constitution et d'usage du dossier.
- L'architecture du dossier, son contenu, ses modalités d'actualisation.
- Ses liens avec le dossier médical.
- La confidentialité d'accès au dossier.
- L'organisation de sa transmission et son archivage.

La formalisation des écrits professionnels

- Les enjeux éthiques et juridiques des écrits professionnels.
- Les recommandations de méthode pour l'élaboration des écrits.
- La formalisation des écrits.

Le secret professionnel, le secret partagé et les informations utiles

- Les enjeux éthiques et juridiques des écrits professionnels.
- Les recommandations de méthode pour l'élaboration des écrits.
- La formalisation des écrits.

MÉTHODES DE FORMATION

- Apports juridiques et réglementaires.
- Analyse des outils existants dans l'établissement ou le service et repérage des points d'amélioration.
- Élaboration d'un document cadre pour un usage adapté du dossier unique et la formalisation des écrits professionnels.

Formation intra-établissement Adresser la demande à Sabrina HLILLOU

Formation inter-établissement 8 et 9 février 2012

**Formation intra :**

Nous contacter pour en définir le contenu et la durée.

Formation inter :

• Durée **1 ou 2 journée(s)** selon le niveau de pratique des participants et l'analyse des besoins.

• Intervenant : Un formateur du CRDI

• Tarif des formations inter (dans les locaux du CREAI) :

380 €/ personne / jour. Réduction de 30 % à partir du 2^{ème} participant du même établissement

• Contact :

Sabrina HLILOU Assistante pôle formation

s.hlilou@creai-ra.org

téléphone : 04 72 77 76 22 / télécopie : 04 78 37 03 38

formation.conseil@creai-ra.org

> **Pour consulter notre offre de formations directement en ligne <http://www.creai-ra.org>**

MANAGEMENT

La **valorisation** des compétences des **travailleurs handicapés** en ESAT

FORMATIONS

■■■ **FORMATION CONÇUE ET RÉALISÉE EN COLLABORATION AVEC LE CRDI RHÔNE-ALPES**

Cette formation est réalisable en intra / inter

CONTEXTE

La législation a modifié le cadre d'intervention des ESAT : mission d'appui à l'exercice des activités à caractère professionnel, application du droit à la formation professionnelle. Par ailleurs, l'évolution des publics accueillis et du contexte économique implique de repenser les activités et l'organisation du travail.

Ces enjeux imposent de définir et de mettre en œuvre des stratégies d'adaptation, de maintien et de développement des compétences pour les travailleurs handicapés leur permettant de bénéficier d'un réel parcours professionnel comme toute personne exerçant une activité professionnelle.

OBJECTIFS

- Connaître les dispositifs de formation professionnelle continue
- Concevoir des actions de professionnalisation en lien avec le projet individualisé du travailleur en ESAT.

CONTENU

Le cadre réglementaire relatif à la Formation Professionnelle et Continue (FPC) des travailleurs handicapés

- Le renforcement des droits à l'accès à la formation par la loi du 11 février 2005.
- Le décret du 20 mai 2009.
- Le principe de codécision mis en exergue dans la loi du 4 mai 2004.
- Les enjeux d'une politique de formation.
- Les conditions d'une réussite d'une action de professionnalisation.

Méthodologie d'approche du développement des compétences au travail

- Le projet personnalisé, pierre angulaire du processus.
- Le référentiel d'activité de l'atelier.
- L'analyse de l'activité : déclinaison des tâches et des compétences correspondantes.

De l'analyse du besoin à la mise en œuvre de l'action

- Approche des différents dispositifs : RSFP, VAE et RAE.
- Les savoirs de base, formations transversales et formations métiers.
- Le dispositif de financement de la formation des travailleurs.

MÉTHODES DE FORMATION

- Analyse préalable des besoins.
- Alternance d'apports théoriques et pratiques.
- Restitution des travaux réalisés post formation.

Formation intra-établissement Adresser la demande à Sabrina HLILOU

Formation inter-établissement dates en cours, consulter le site : <http://www.creai-ra.org>

**Formation intra :**

Nous contacter pour en définir le contenu et la durée.

Formation inter :

• Durée **2 journées de formation espacées d'un mois**

• Intervenant :

Natalia BREYSSE Conseillère technique

• Tarif des formations inter (dans les locaux du CREAI) :

380 €/ personne / jour. Réduction de 30 % à partir du 2^{ème} participant du même établissement

• Contact :

Sabrina HLILOU Assistante pôle formation

s.hilou@creai-ra.org

téléphone : 04 72 77 76 22 / télécopie : 04 78 37 03 38

formation.conseil@creai-ra.org

> **Pour consulter notre offre de formations directement en ligne <http://www.creai-ra.org>**

MANAGEMENT

Acquérir les compétences pour mener un autodiagnostic de la GPEC

Cette formation est réalisable en intra / inter

CONTEXTE

La gestion des ressources humaines s'inscrit peu à peu dans la vision élargie de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) qui seule donne la bonne perspective pour une approche prévisionnelle tenant compte des enjeux du secteur social et médico-social :

- Maintenir un niveau de qualification élevé des personnels.
- Prévenir les effets du GVT (glissement vieillesse et technicité).
- Tenir compte de la pyramide des âges.
- Prévenir l'usure professionnelle.

OBJECTIFS

- Connaître les enjeux de la mise en place de la GPEC en établissement.
- Maîtriser le cadre juridique autour de la GPEC.
- Apprendre à réaliser un autodiagnostic de la GPEC puis analyser les résultats.
- Savoir faire la GPEC un outil intégré à l'établissement au service de sa performance.

CONTENU**Connaître les enjeux de la mise en place de la GPEC en établissement**

- Définition de la GPEC.
- Les enjeux des accords de GPEC.

Maîtriser le cadre juridique de la GPEC

- La loi du 18 janvier 2005 pour la programmation de la cohésion sociale.
- Les textes législatifs et réglementaires en lien avec la formation professionnelle.

Apprendre à réaliser un autodiagnostic de la GPEC puis analyser les résultats

- Les outils permettant de mener une analyse complète au sein de son établissement.
- Les indicateurs disponibles et leur interprétation.

Savoir faire la GPEC un outil intégré à l'établissement au service de sa performance

- Favoriser l'émergence de compétences.
- Utiliser le recrutement et le plan de formation comme outils au service de la démarche compétence.

MÉTHODES DE FORMATION

- Apports théoriques, méthodologiques et techniques.
- Échanges d'expériences.

Formation intra-établissement Adresser la demande à Sabrina HLILOU

Formation inter-établissement dates en cours, consulter le site : <http://www.creai-ra.org>

**Formation intra :**

Nous contacter pour en définir le contenu et la durée.

Formation inter :

• Durée **2 journées de formation espacées d'un mois**

• Intervenant :

Natalia BREYSSE Conseillère technique

• Tarif des formations inter (dans les locaux du CREAI) :

380 €/ personne / jour. Réduction de 30 % à partir du 2^{ème} participant du même établissement

• Contact :

Sabrina HLILOU Assistante pôle formation

s.hlilou@creai-ra.org

téléphone : 04 72 77 76 22 / télécopie : 04 78 37 03 38

formation.conseil@creai-ra.org

> Pour consulter notre offre de formations directement en ligne <http://www.creai-ra.org>

MANAGEMENT

Fiches de postes et entretiens annuels d'évaluation : des outils au service du management des ressources humaines

FORMATIONS

Cette formation est réalisable en intra / inter

CONTEXTE

Si historiquement le fonctionnement des établissements médico-sociaux a pu s'inscrire dans une certaine moralité, les réformes de ces dernières années poussent à davantage de formalisation. Le domaine de la gestion des ressources humaines n'échappe pas à cette contrainte.

Au delà de ces obligations légales, il s'agit principalement pour les établissements médico-sociaux, dans un contexte où l'organisation du travail devient un levier essentiel pour améliorer les pratiques, de se donner les moyens de mieux comprendre les processus réels de travail et d'agir dessus.

La fiche de poste permet ainsi de formaliser les missions et activités de chaque acteur d'une structure. Elle constitue également le support indispensable d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences adaptée et pertinente. La construction et l'adaptation des fiches de postes, au regard des changements réguliers intervenant dans les structures deviennent essentielles.

Une fiche de poste bien pensée peut enfin constituer une balise intéressante pour organiser les entretiens individuels d'évaluation.

OBJECTIFS

- S'approprier le cadre législatif et réglementaire lié aux fiches de poste et plus généralement au développement des compétences (droit à la formation...).
- Comprendre la place de la fiche de poste dans l'organisation du travail et dans le développement d'une politique de GRH.
- Se doter d'outils permettant la construction de fiches de poste propres à votre structure et leur actualisation selon les évolutions.
- Appréhender les modalités d'insertion d'objectifs personnalisés dans les fiches de poste.
- Comprendre la dimension stratégique de l'entretien annuel d'évaluation comme outil de développement des compétences au service des ressources humaines de l'établissement.
- Être capable de mener des entretiens annuels d'évaluation pour en faire un outil de progrès pour l'établissement et les collaborateurs.
- Organiser le suivi de l'entretien et notamment les implications en terme de développement des compétences des professionnels.

CONTENU

- Le cadre législatif et réglementaire en lien avec les fiches de poste et le développement des compétences.
- Le vocabulaire lié aux fiches de poste : missions, activités, tâches...
- La construction des fiches de poste et leur actualisation (méthode, articulation avec les autres outils institutionnels).
- Les objectifs de l'entretien annuel d'évaluation : définition, finalité, spécificités, contraintes et freins.
- La notion d'objectifs : définition, nature et hiérarchisation des objectifs.
- La préparation de l'entretien : les différentes grilles d'entretien, la préparation de la rencontre.
- Le déroulement de l'entretien : animer l'entretien, introduire l'entretien et clarifier les objectifs, analyser les objectifs, les résultats et leurs atteintes, conclure l'entretien et préparer le suivi.
- Assurer le suivi de l'entretien.

MÉTHODES DE FORMATION

- Analyse préalable des besoins.
- Alternance d'apports théoriques et pratiques.
- Restitution des travaux réalisés post formation.

Formation intra-établissement Adresser la demande à Sabrina HLILOU

Formation inter-établissement dates en cours, consulter le site : <http://www.creai-ra.org>



**Formation intra :**

Nous contacter pour en définir le contenu et la durée.

Formation inter :

• Durée **2 journées de formation espacées d'un mois**

• Intervenant :

Natalia BREYSSE Conseillère technique

• Tarif des formations inter (dans les locaux du CREAI) :

380 €/ personne / jour. Réduction de 30 % à partir du 2^{ème} participant du même établissement

• Contact :

Sabrina HLILLOU Assistante pôle formation

s.hlilou@creai-ra.org

téléphone : 04 72 77 76 22 / télécopie : 04 78 37 03 38

formation.conseil@creai-ra.org

MANAGEMENT

La prévention des risques psychosociaux

dans le secteur sanitaire, social et médico-social : quels leviers d'action pour l'employeur ?

Cette formation est réalisable en intra / inter

CONTEXTE

Outre les obligations légales et réglementaires de l'employeur quant à la prévention et au traitement des risques psychosociaux, cette thématique est un véritable enjeu de société. Les impacts de la souffrance au travail des professionnels du secteur sanitaire, social et médico-social sont largement sous-estimés (risques de maltraitance, souffrance au travail, impacts économiques...).

Cette formation permet d'appréhender la thématique des risques psychosociaux (enjeux, responsabilités...) mais également de faire le lien avec sa pratique : quelles modalités de diagnostic du climat psychosocial ? Quels outils de prévention des risques ? Quelles actions possibles ?

OBJECTIFS

- Se doter d'une définition commune des termes et concepts se rapportant aux risques psychosociaux.
- S'approprier le cadre législatif et réglementaire liés aux risques psychosociaux.
- Appréhender les enjeux de la prévention des risques psychosociaux.
- Être en capacité d'identifier les indicateurs disponibles permettant de mesurer le climat psychosocial.
- Savoir déterminer les facteurs de risques propres à sa structure et construire des leviers d'action spécifiques quant à la prévention et au traitement des risques psychosociaux.

CONTENU

- Définition des risques psychosociaux.
- Le vocabulaire lié aux risques psychosociaux : usure professionnelle, stress, burnout...
- Le cadre législatif et réglementaire en lien avec les risques psychosociaux ; État de la jurisprudence disponible.
- Les impacts possibles de la non prise en compte des risques psychosociaux ; la perte de sens.
- Le lien entre la prévention des risques psychosociaux et la prévention des risques de maltraitance.
- Les spécificités de la relation d'aide.
- Les indicateurs permettant la mesure du climat psychosocial.
- Les dispositifs de veille, de prévention et de traitement des risques psychosociaux.
- Intégrer la prévention des risques psychosociaux dans le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels.

MÉTHODES DE FORMATION

- Apports théoriques et méthodologiques.
- Étude documentaire.
- Étude de cas, exercices pratique.

Formation intra-établissement Adresser la demande à Sabrina HLILLOU

Formation inter-établissement 17 novembre et le 15 décembre 2011